

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'AGDE

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA MÉDITERRANÉENNE

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure de Mise En Compatibilité du PLU de Agde a été prescrite par délibération en date du 11 avril 2024. La délibération intervient en complément de celle du 17 avril 2023 qui prescrit le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique à laquelle est rattachée la procédure de Mise en Compatibilité.

La procédure vise à permettre la réalisation du projet "La Méditerranéenne" qui correspond à la requalification d'une friche industrielle à Agde.

Ce projet a pour objectifs :

- De reconquérir cette friche industrielle correspondant à un site exceptionnel ayant fait l'objet de lourdes dégradations et pollutions ;
- De dynamiser le secteur par :
 - o Des activités tertiaires et des commerces ;
 - o La culture en créant un pôle d'archéologie et en réhabilitant l'Hôtel Riquet avec le réaménagement de ses jardins originels à l'ouest et au sud ;
- La création d'un pôle de formation pour répondre notamment aux besoins de qualification de la population de la CAHM ;
- La création d'un pôle administratif, l'hôtel de la CAHM, incarnant une nouvelle centralité sur le territoire intercommunal.



Le projet prévoit également :

- La création d'un plan d'eau ;
 - La création d'alignement d'arbres le long du Canalet ;
 - Des espaces publics qualitatifs et un parking à l'entrée du secteur afin de privilégier les modes de déplacement doux ;
 - La mise en valeur de la zone naturelle située à l'ouest du projet.
- Cette procédure inclut une démarche de concertation dont les modalités ont été définies en date du 17 avril 2023 et complétées le 16 avril 2024. Cette dernière est en cours et sera clôturée le vendredi 30 août 2024.

LA PÉRIODE
DE CONCERTATION
PREND FIN LE
VENDREDI 30 AOÛT
2024, IL EST ENCORE
TEMPS DE :



VOUS INFORMER

Les modalités suivantes ont notamment été mises en œuvre :



- Parutions et mise à disposition du dossier de concertation sur le site internet de la Commune d'Agde et de la CAHM
- Parution dans le Midi Libre
- Présentation en comités de quartier

Après clôture de la concertation du public, un bilan sera dressé et le dossier de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU d'Agde sera transmis au Préfet qui sera en charge de l'enquête publique.

Elle permettra aux administrés de formuler des observations. Cette enquête publique unique portera notamment sur l'enquête préalable à la DUP, l'enquête parcellaire, la mise en compatibilité du PLU et la demande d'autorisation environnementale.

PARTICIPATION
DU
PUBLIC

DE DONNER VOTRE AVIS



- Registre à disposition en Mairie et au siège de la CAHM aux jours et heures habituels d'ouverture
- Courrier à l'attention de Monsieur le Président de la CAHM
- Courriel à envoyer à l'adresse concertationmed@agglohm.net